SMICTOM du Chisonais

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président du SMICTOM du Chinonais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/01/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	MOREAU LAURA	15/04/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Chinon, le 2/106/2

Le Président,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.